

45^{ème} Session du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de la République de Guinée

Le vendredi 22 octobre 2021, s'est tenue la 45^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de la BCRG, sous la présidence de Dr. Louncény NABE.

Cette réunion du Conseil d'Administration (CA) a été consacrée notamment à l'examen de l'état d'exécution du budget au 31 août 2021, à l'examen et à l'adoption du rapport d'opinion relatif aux états financiers IFRS au 31 décembre 2020, et à la répartition du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Invités pour l'occasion, le Directeur Général du Crédit et des Changes assurant l'intérim du Directeur Général des Finances et de l'Informatique et l'Auditeur Général ont, tour à tour, pris la parole. Le premier, pour présenter l'exécution du budget à fin août 2021 et la répartition du bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2020 ; le deuxième, pour présenter le rapport d'opinion relatif aux états financiers IFRS arrêtés au 31 décembre 2021.

S'agissant de l'état d'exécution budgétaire au 31 août 2021, des états financiers IFRS et de la répartition du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Directeur Général des Finances et de l'Informatique par intérim a présenté l'état d'exécution budgétaire au 31 août 2021 qui se chiffre à GNF 517 902,81 millions pour une prévision initiale, au titre du budget annuel adopté par le Conseil d'Administration de la BCRG le 29 décembre 2020, de GNF 762 975,35 millions, soit une exécution budgétaire, au 31 août 2021, à hauteur de 67,88%.

Le Directeur de la Comptabilité, à la suite du Directeur Général des Finances et de l'Informatique par intérim, a présenté les états financiers IFRS et la proposition de répartition du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A ce titre, il a indiqué que le bénéfice réalisé par la Banque Centrale au titre de l'exercice comptable 2020 s'élève à un montant de GNF 638 442 601 352.

La répartition de ce résultat, a-t-il précisé, tient compte des facteurs suivants :

- Les dispositions et termes du protocole de la recapitalisation signé entre l'État et la BCRG relatif au paiement des intérêts, qui stipulent une émission de nouveaux titres d'État à capitaliser. Donc, les intérêts doivent être remontés au niveau des fonds propres ;
- L'article 85 alinéa 3 du statut de la BCRG relatif à la répartition du résultat bénéficiaire, qui affecte 20% de ce résultat à la constitution des réserves légales ;
- Les besoins de financement des différents programmes d'investissement de la Banque, ainsi que le coût de fabrication des signes monétaires dont le montant a atteint, au cours de l'exercice 2020, GNF 134 milliards.

En tenant compte de ces critères, la proposition de répartition du résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 se présente comme suit :

- Réserves légales : 20% du reliquat soit GNF 127 688 520 270
- Réserves de réévaluation : 20% du reliquat soit GNF 127 688 520 270
- Fonds social : 2% du reliquat soit GNF 12 768 852 027
- Réserves spéciales pour la fabrication des signes monétaires : 11,31% du reliquat soit GNF 72 225 884 038

- Intérêts de la recapitalisation à remonter aux FP : 46,69% du reliquat soit GNF 298 070 824 747

Après les questions d'éclaircissement auxquelles des éléments de réponses ont été apportés, le Conseil s'est dit satisfait des bons résultats qu'affiche chaque année la Banque Centrale en termes financiers et en investissement dans les infrastructures et ce, malgré une conjoncture économique difficile. Il a félicité la Banque Centrale pour la qualité de sa gouvernance.

S'agissant du compte rendu du Comité d'Audit, l'Auditeur Général, pour le compte du Comité d'Audit, a présenté la synthèse du rapport d'opinion du Commissaire aux Comptes sur les états financiers IFRS de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A ce titre, il a indiqué qu'au terme de ses travaux, KPMG Audit SA a conclu que les états financiers soumis à l'approbation du Conseil, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BCRG au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ainsi, en conclusion de ces travaux d'audit, le Cabinet KPMG Audit S.A a certifié les états financiers IFRS de la Banque Centrale pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A cet effet, il a indiqué que le Comité d'audit, tout en félicitant le personnel et le gouvernement de la Banque pour les résultats obtenus, suggère au Conseil d'Administration d'approuver les comptes IFRS de la BCRG pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil, suite à cette présentation et après examen du rapport du Commissaire aux Comptes, a pris acte du rapport présenté tout en se félicitant des résultats obtenus par le Comité dans la surveillance de la qualité et de l'intégrité de l'information financière.

A l'issue des échanges, le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents :

- L'état d'exécution budgétaire au 31 août 2021.
- Les comptes IFRS de BCRG pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- La répartition du bénéfice net de la BCRG.

Contact presse

BCRG

Moussa MANSARE

Responsable de la Cellule de Communication

Tél : (+224) 628 03 88 35 - moussa.mansare@bcrg-guinee.org

À PROPOS DE LA BCRG : *La Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est une institution qui œuvre à la définition et à la conduite de la politique monétaire du pays. Dans la consolidation de l'économie et le maintien de la stabilité des prix, la BCRG opère de façon autonome, et apporte ainsi son soutien à la politique économique du Gouvernement de la République de Guinée en vue d'une croissance économique saine et durable.*